

## LA GESTION DES COMPORTEMENTS ET LE FONCTIONNEMENT DE NOTRE ÉCOLE



Chers parents,

Notre école, incluant notre service de garde, est un lieu de vie où l'élève apprend à devenir compétent socialement. Les règles de conduite sont indispensables pour permettre à l'élève de se sentir en sécurité et de développer une conscience morale et sociale nécessaires pour vivre en société. Les règles énoncées dans le code de vie s'associent à des gestes et à des paroles que nous voulons voir et entendre afin que tous les élèves de l'école Le Petit-Bonheur évoluent dans un environnement sain et sécuritaire, le tout, dans un climat où règnent le calme, l'harmonie et le bien-être.

### INNOVATION

**Les comportements attendus correspondent à l'âge des enfants et sont enseignés explicitement afin de permettre à chacun de les apprendre, de les maîtriser et de les mettre en application.** Tous les intervenants du milieu contribuent et soutiennent les élèves dans le développement des bons comportements par **des interventions éducatives.**

**Nous sommes persuadés** que nos valeurs d'**engagement**, de **bienveillance** et d'**innovation** sont les assises qui guident les membres de la communauté éducative dans leurs actions pour développer le plein potentiel de chaque élève.

**Pour y arriver**, nous devons former une équipe avec vous, chers parents, afin d'agir en toute cohérence. Cette collaboration, s'inscrivant dans une vague de **respect** mutuel, donne des balises claires à l'enfant et, par le fait même, accroît son sentiment de sécurité.

### Notre vision pour l'école Le Petit-Bonheur

Est d'être une communauté d'apprentissage innovante qui inspire la bienveillance et l'engagement chez tous les élèves et les membres du personnel.

### ENGAGEMENT

### Bienveillance

## **UTILISATION DE L'AGENDA 2025-2026**

Cher(e) élève,

Cet agenda vise deux objectifs: développer une méthode de travail et établir avec tes parents un moyen de communication efficace. Voici ton rôle d'élève:

- ❖ Je m'applique à effectuer la totalité des travaux scolaires demandés par le personnel enseignant. Le travail englobe: les travaux en classe, les devoirs, les leçons et la lecture à la maison;
- ❖ Je prends en note les devoirs et leçons assignés par mes enseignants (je suis capable d'expliquer dans mes mots le travail à faire);
- ❖ Je rapporte à la maison le courrier de l'école, je le remets à mes parents et je m'assure de le rapporter en classe à temps;
- ❖ Je fais signer mes travaux et mes évaluations comme demandé par mes enseignants.

*Nous t'invitons à relire souvent ce message et les pages d'informations ci-dessous avec tes parents afin de ne pas oublier les renseignements importants.*

## **BONNE ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026**

---

## **CODE DE VIE**

### **VOICI LES PRINCIPES QUI GUIDENT NOS INTERVENTIONS :**

1. Le droit des élèves et du personnel de l'école d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement et dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées.
2. Le devoir des élèves de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.

## RÈGLEMENTS ET CONSIGNES À L'ÉCOLE :

1. Je respecte l'autorité du personnel de l'école ainsi que les règles de fonctionnement de l'école, dont notamment celles de la classe.
  2. J'agis et communique de manière respectueuse, courtoise et polie avec les autres élèves et le personnel de l'école, en tout temps et quel que soit le moyen utilisé.
  3. Je ne pose aucun acte d'intimidation ou de violence.
  4. Je vouvoie le personnel de l'école.
  5. J'utilise le titre de *madame* ou de *monsieur* pour m'adresser au personnel de l'école.
  6. Je respecte la réputation et la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école, notamment en obtenant leur consentement et celui du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur de l'élève, le cas échéant, avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux.
  7. Je suis assidu(e) et ponctuel(le) en respectant notamment les horaires et les échéanciers applicables.
  8. Je prends soin du matériel scolaire ainsi que des infrastructures et des équipements de l'école.
  9. Je respecte le code vestimentaire de l'école.
- 

## FONCTIONNEMENT DE MON ÉCOLE

1. J'arrive à l'école à l'heure.
2. À la cloche, je me dirige immédiatement vers les portes pour entrer dans l'école.
3. Je circule sur le terrain de l'école sans traverser le stationnement réservé aux automobiles du personnel de l'école.
4. Je circule en silence dans l'école en tout temps.
5. Je marche lors de mes déplacements dans l'école.
6. Je collabore aux demandes des adultes.
7. Je porte une tenue vestimentaire qui est conforme aux valeurs véhiculées par l'école.
8. Si je viens à l'école à bicyclette, j'entre à pied sur le terrain de l'école.
9. Si je viens à l'école avec des patins à roues alignées, une planche à roulettes, une trottinette ou un vélo, l'école ne sera pas responsable des pertes, vols ou bris, et je les laisse aux endroits désignés.
10. Les jeux et les appareils électroniques (cellulaire, écouteur Bluetooth, IPad, tablette électronique, montre intelligente, ordinateur ou appareil photo) demeurent à la maison.

## CONSIGNES HIVERNALES

### PENTE À GLISSER

- ❖ Utiliser le même horaire que le module de jeu pour l'horaire de la butte de neige.
- ❖ 1 ou 2 élèves par tapis, uniquement.
- ❖ Grimper sur les côtés de la butte afin de pouvoir glisser de manière sécuritaire.
- ❖ À la butte, on glisse vers le module ou vers la patinoire et non vers les poteaux.
- ❖ Glisser face à la descente et dégager rapidement la voie.
- ❖ Utiliser le tapis de neige pour glisser en position assise seulement.
- ❖ Chaque élève est responsable de son tapis à glisser et le range à la fin de l'activité.

S'il s'avère difficile de faire respecter les zones de glisse, des cônes pourraient être placés par un adulte qui surveille et enlevés à la fin de l'activité.



### AUTRES ACTIVITÉS D'HIVER

- ❖ Lancer des balles de neige est interdit.
- ❖ Circuler à genoux sur la glace à moins d'avoir un casque qui permettrait de s'amuser debout.
- ❖ La neige est à tout le monde. On ne détruit jamais les forts des autres élèves.

Je m'engage à respecter les règlements et les consignes de l'école.

Nous avons pris connaissance des règlements et des consignes de l'école. Nous nous engageons à collaborer pour assurer le respect des règlements établis.



Signature élève

Groupe

Signature parent

Date

## COMMENT SIGNALER

# La violence et l'intimidation, c'est **NON** !

L'école Le Petit-Bonheur met en place chaque année, et ce pour chaque niveau scolaire, des mesures préventives pour favoriser le développement de compétences personnelle, sociale et interpersonnelle (telle que l'empathie, le civisme et l'affirmation de soi). L'école dispose également d'un protocole d'interventions lors d'une situation de violence ou d'intimidation. Les personnes visées par l'intimidation ou la violence, celles qui en sont témoins ou celles qui sont l'auteur du geste ont besoin d'être soutenues.

Nous vous invitons à consulter **le plan de lutte, version intégrale et abrégée, pour contrer l'intimidation et la violence à l'école**. Ces documents sont accessibles sur la page d'accueil du site web de l'école ([petit-bonheur@cssp.gouv.qc.ca](mailto:pétit-bonheur@cssp.gouv.qc.ca)).



En personne



450-467-9932 # 0105



Formulaire sur le site web de l'école et du CSSP

C'est important d'en parler.

Arrêtons l'intimidation et la violence.

Images clipart 2020